

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le Décret N° 558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
VU la Loi N°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Iahoméennes
VU la Loi N°62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;
VU l'Arrêté N°492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale;
VU le Décret N° 288/PC/DGN du 14 Décembre 1964, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale
VU le Décret N°54/PR/DN en date du 2 Avril 1964;
VU le Décret N°41/PR/SGG en date du 12 Mars 1964;
VU le Décret N°306/PR/MISDN du 5 Août 1966, portant Réorganisation des Forces Armées Dahoméennes;
SUR Proposition du Chef de Bataillon, Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er:- Sont et demeurent abrogées les dispositions des Décrets N°54/PR/DN en date du 2 Avril 1964 et N°41/PR/SGG en date du 12 Mars 1964.

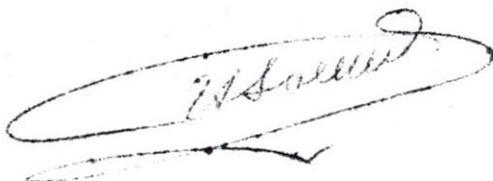
ARTICLE 2:- Le Chef de Bataillon VODOUNON OKE Marcellin est nommé Directeur de la Gendarmerie Nationale du Dahomey en remplacement du Capitaine JOHNSON Ferdinand appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3:- Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 15 Mars 1967, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 15 mars 1967

A M P L I A T I O N S

- P.R./D.N.
- Cdts G.S.-GT-I°BPD-
- DIRGEND - Tous Services-
- SGG - JORD - EM-FAD



GENERAL Christophe SOGLO.-